

Objet : Convention de mise à disposition de l'équipement intercommunautaire Halle olympique à l'association « Duel Fighting Championship »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Arlysère et notamment sa compétence pour la gestion, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu les modalités d'occupation de la convention jointe en annexe,

Décide

ARTICLE 1 : d'autoriser la mise à disposition d'espaces au sein de la Halle olympique, équipement intercommunautaire situé 15, avenue de Winnenden à Albertville (73200) au profit de l'association « Duel Fighting Championship » pour l'organisation d'un évènement « tournoi de MMA ».

ARTICLE 2 : La mise à disposition est consentie moyennant le versement par l'association d'une redevance de 10 000 €.

ARTICLE 3 : La mise à disposition est consentie à titre précaire pour la période du 19 juillet au 21 juillet 2024.

Fait à Albertville, le 03/07/2024

Le Président

Franck LOMBARD

